

Nadia LAURENT
5 rue Pierre Haret 75009 PARIS
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Paris

Association La Maison de la Famille
54 Grande Rue
92 310 SEVRES

<p>Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2019</p>

Mesdames, Messieurs,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association La Maison de la Famille relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association La Maison de la Famille à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous vous précisons qu'aucun autre événement ou décisions en matière d'application des principes comptables, d'estimation comptable ou de présentation des comptes n'a influencé de manière significative les comptes annuels ou la compréhension que pourrait en avoir le lecteur.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – Vérifications du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V – Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalie significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice

professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs de sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 23 avril 2020

Madame Nadia LAURENT

Commissaire aux Comptes



LA MAISON DE LA FAMILLE

Action sociale sans hébergement n.c.a.

54 Grande Rue
Hôtel de Ville
92310 SEVRES

ETATS FINANCIERS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

25 avenue de l'Europe
32310 Sèvres
Tél : 01-46-29-19-00
E-mail : sevres@fiteco.com

Siren : 450653811

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	408	408			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 668	5 668			
Autres immobilisations corporelles	18 857	18 758	99	1 196	- 1 097
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances attachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	24 933	24 834	99	1 196	- 1 097
Stocks et cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	83		83		83
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	340		340	729	- 389
. Personnel				1 000	- 1 000
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	21 176		21 176	22 581	- 1 405
Valeurs mobilières de placement	43 067		43 067	42 435	632
Instrument de trésorerie					
Disponibilités	131 129		131 129	70 026	61 103
Charges constatées d'avance	1 991		1 991	2 218	- 227
TOTAL (II)	197 786		197 786	138 989	58 797
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	222 719	24 834	197 885	140 185	57 700

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	21 996	21 996	
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	33 932	33 096	836
. Résultat de l'exercice	1 708	837	871
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	57 636	55 928	1 708
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	54 232	35 880	18 352
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)	54 232	35 880	18 352
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et comptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	45 358	10 387	34 971
Autres	36 155	37 990	- 1 835
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance	4 504		4 504
TOTAL (IV)	86 017	48 377	37 640
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	197 885	140 185	57 700
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services							
Montants nets produits d'expl.							
Autres produits d'exploitation							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			228 134	226 812	1 322	0,58	
Cotisations			3 310	2 958	352	11,90	
Autres produits			17 021	13 954	3 067	21,98	
Reprise des provisions							
Transfert de charges							
Sous-total des autres produits d'exploitation			248 465	243 723	4 742	1,95	
Total des produits d'exploitation (I)			248 465	243 723	4 742	1,95	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)							
Produits financiers							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés			928	837	91	10,87	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)			928	837	91	10,87	
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (IV)							
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			249 393	244 560	4 833	1,98	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			35 880	40 634	- 4 754	-11,69	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT							
TOTAL GENERAL			285 273	285 194	79	0,03	

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	3 936	3 212	724	22,54
Services extérieurs	41 145	39 365	1 780	4,52
Autres services extérieurs	50 475	66 647	- 16 172	-24,27
Impôts, taxes et versements assimilés	1 306	1 476	- 170	-11,52
Salaires et traitements	93 248	95 176	- 1 928	-2,03
Charges sociales	38 763	40 282	- 1 519	-3,77
Autres charges de personnels	-650	1 034	- 1 684	162,86
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	1 087	1 273	- 186	-14,61
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges	22	12	10	83,33
Total des charges d'exploitation (I)	229 333	248 477	- 19 144	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différence - négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	229 333	248 477	- 19 144	-7,69
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	54 232	35 880	18 352	51,15
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	1 708	837	871	104,06
TOTAL GENERAL	285 273	285 194	79	0,03
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévoles				
. Prestations en nature	45 000	43 000	2 000	4,65
. Dons en nature				
Total	45 000	43 000	2 000	4,65
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations	45 000	43 000	2 000	4,65
. Personne bénéficiaire				
Total	45 000	43 000	2 000	4,65

ANNEXE

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 197 885,08 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 708,19 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le référentiel association, règlement n°99-01 du Comité de la Réglementation. :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables**
- **Indépendance des exercices**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ou à l'acquisition d'immobilisations sont inclus dans le coût de production ou d'acquisition de ces immobilisations.

L'association n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations non décomposables

L'association a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	408			408
Immobilisations corporelles	25 096		571	24 525
Immobilisations financières				
TOTAL	25 504		571	24 933

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	408			408
Immobilisations corporelles	23 900	1 087	571	24 426
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	24 308	1 087	571	24 834

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	408	408	0	3 ans
Matériel industriel	5 668	5 668	0	de 1 à 5 ans
Installations, agencés, aménagés div.	4 714	4 714	0	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau	7 441	7 342	99	de 3 à 5 ans
Mobilier	6 703	6 703	0	Non amortiss.
TOTAL	24 933	24 834	99	

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges d'avance	23 507	23 507	
TOTAL	23 507	23 507	

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	20 526
Disponibilités	
TOTAL	20 526

Charges constatées d'avance
Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	45 358			
Dettes fiscales et sociales	35 698			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	456			
Produits constatés d'avance	4 504			
TOTAL	86 017			

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	44 386
Dettes fiscales et sociales	17 746
Autres dettes	
TOTAL	62 133

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le compte de résultat

Honoraires des commissaires aux comptes	Montant TTC
-Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels -Autres honoraires facturés	3 250
TOTAL	3 250

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	21 996			21 996
Report à nouveau	33 096	836		33 932
Résultat de l'exercice	837	1 708	837	1 708
TOTAL	55 929	2 544	837	57 636

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds dédiés	35 880	54 232	35 880	54 232
TOTAL	35 880	54 232	35 880	54 232